



Sommaire

Préambule.....	2
La structure du PADD d'HURIEL	5
Les orientations d'aménagement et de développement.....	7
1. Maintenir l'attractivité résidentielle.....	8
2. Mettre en valeur et développer l'économie de la commune.....	10
3. Préserver l'environnement rural et valoriser le patrimoine communal	13
Représentation graphique des orientations du PADD.....	16

PREAMBULE

Le présent document présente le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

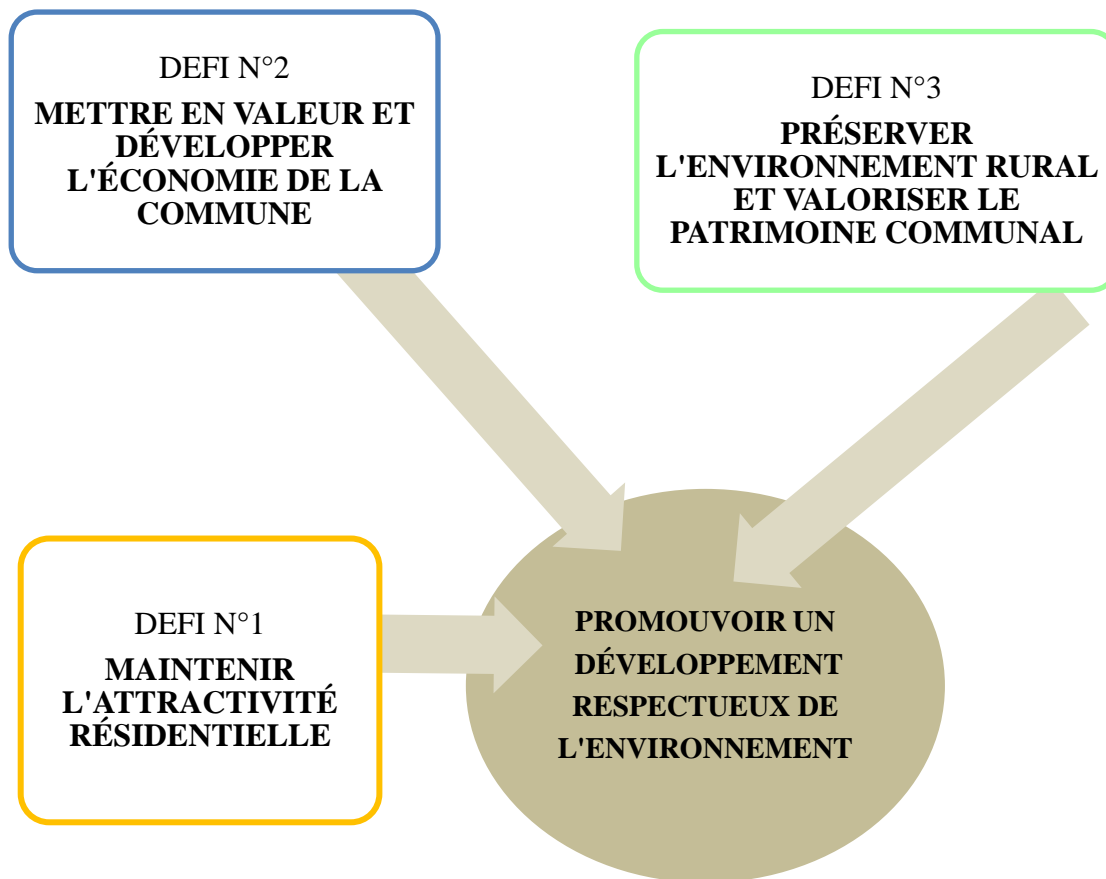
⇒ **Le PADD est l'expression claire et accessible d'une vision stratégique du développement et de mise en valeur du territoire de la commune, à moyen et long terme.**

En cela, il fixe les grandes orientations du projet communal. Celles-ci sont ensuite précisées et traduites spatialement et réglementairement dans les autres documents du PLU (zonage, règlement, orientations d'aménagement, emplacements réservés).

⇒ **Le PADD définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme** conformément à l'article L.151-5 du code de l'urbanisme

Ces orientations ont été définies au regard des diagnostics environnementaux, socio-économiques et urbains qui ont permis de dégager les forces et faiblesses du territoire communal et ensuite d'identifier les enjeux d'aménagement pour la commune d'HURIEL dans le respect des principes du développement durable et des objectifs du SCOT du Pays de la vallée de Montluçon et du Cher. Ces enjeux visent notamment à définir une politique de développement résidentiel et économique respectueuse de l'environnement et de ses différentes composantes.

Le PADD d'HRUEIL se décline ainsi en 3 orientations générales qui sont chacune déclinées en plusieurs objectifs distincts. Ceux-ci déterminent la politique d'ensemble que la commune souhaite mettre en œuvre pour conforter les éléments moteurs de son développement et pour apporter des réponses aux problèmes mis en évidence dans les diagnostics expert et partagé.



LES THEMES A ABORDER PAR LE PADD SELON L'ARTICLE L.151-5 DU CODE DE L'URBANISME

DEFIS/ORIENTATIONS DU PADD ABORDANT LES THEMES

LE PADD

définir

les orientations
générales des
politiques

- 1- d'aménagement
- 2- d'équipement
- 3- d'urbanisme
- 4- de paysage
- 5- de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers
- 6- de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques

définir

les orientations
générales
concernant

- 7- l'habitat
- 8- les transports et les déplacements
- 9- le développement des communications numériques
- 10- l'équipement commercial
- 11- le développement économique et les loisirs

fixer

- 12- des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

1 et 2 ⇒ 1.1 « Stimuler la croissance et le renouvellement démographique » ;
1.3 « Garantir un développement communal centré sur le cœur de village et valoriser la qualité du cadre de vie » ; 3.1 « Valoriser le patrimoine historique »

3 ⇒ 3.4 « Repenser l'urbanisme dans une perspective de moindre empreinte écologique »

4 ⇒ 3.2 « Préserver les paysages typiques du bourbonnais et de la commune »

5 et 6 ⇒ 3.3 « Préserver la trame verte et bleue et les continuités écologiques »

7 ⇒ 1.2 « Diversifier l'offre de logements et offrir les conditions d'un parcours résidentiel »

8 ⇒ 3.4 « Repenser l'urbanisme dans une perspective de moindre empreinte écologique »

9 ⇒ 2.2 « Favoriser le développement économique PME/PMI et l'artisanat »

10 ⇒ 2.1 « Conforter les activités commerciales et les services »

11 ⇒ 2.2 « Favoriser le développement économique PME/PMI et l'artisanat » ;
2.3 « Assurer la pérennité et le développement de l'activité agricole » ; 2.4
« Accroître les potentiels de loisirs et de tourisme patrimonial et vert ; 3.1
« Valoriser le patrimoine historique et la cité close et de l'ensemble prieural »

12 ⇒ 3.4 « Repenser l'urbanisme dans une perspective de moindre empreinte écologique »

LA STRUCTURE DU PADD D'HURIEL

Défi n° 1 :
**MAINTENIR
L'ATTRACTIVITE
RESIDENTIELLE**

- **STIMULER LA CROISSANCE ET LE RENOUVELLEMENT DEMOGRAPHIQUE**
- **DIVERSIFIER L'OFFRE DE LOGEMENTS ET OFFRIR LES CONDITIONS D'UN PARCOURS RESIDENTIEL**
- **GARANTIR UN DEVELOPPEMENT COMMUNAL PRINCIPALEMENT CENTRE SUR LE COEUR DE VILLAGE ET VALORISER LA QUALITE DU CADRE DE VIE**

Défi n° 2 :
**METTRE EN VALEUR ET
DEVELOPPER
L'ECONOMIE DE LA
COMMUNE**

- **CONFORTER LES ACTIVITES COMMERCIALES ET LES SERVICES**
- **FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PME/PMI ET L'ARTISANAT**
- **ASSURER LA PERENNITE ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE**
- **ACCROITRE LES POTENTIELS DE LOISIRS ET DE TOURISME**

Défi n° 3 :
**PRESERVER
L'ENVIRONNEMENT
RURAL ET VALORISER LE
PATRIMOINE COMMUNAL**

- **VALORISER LE PATRIMOINE HISTORIQUE ET LA CITE CLOSE ET L'ENSEMBLE PRIEURAL**
- **PRESERVER LES PAYSAGES TYPIQUES DU BOURBONNAIS ET DE LA COMMUNE**
- **PRESERVER LA TRAME VERTE ET BLEUE ET LES CONTINUTES ECOLOGIQUES**
- **REPENSER L'URBANISME DANS UNE PERSPECTIVE DE MOINDRE EMPREINTE ECOLOGIQUE**

LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT

DEFI N°1

MAINTENIR L'ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE

CONTEXTE

HURIEL est, avec près de 2700 habitants un pôle intermédiaire, à l'intérieur du bassin de vie de Montluçon, qui bénéficie d'un cadre de vie attractif, notamment grâce à une structure d'équipements diversifiée et de qualité (collège, écoles, maison médicale, gymnase...).

Ainsi, alors que l'arrondissement de Montluçon a enregistré un net déclin démographique entre 1968 et 2015 (-25 548hab/-18,3%), **la commune d'HURIEL voyait dans le même temps sa population augmenté de 445 habitants (+19,9%)**. Malgré cette dynamique favorable, la population Huriéloise est vieillissante : la part des plus de 60 ans est passée de 23,8% en 1999 à 29,8% en 2015. Ce vieillissement est toutefois moins prononcé qu'à l'échelle de l'arrondissement (33,4%) et du département (32,9%).

En 2015, HURIEL compte au total 1435 logements dont 94% de maisons individuelles. 84,2% du parc est constitué de résidences principales (1208), proportion qui n'a jamais été aussi forte depuis 1968. **Sur la période 1968-2015, le rythme de croissance moyen des résidences principales est de 10/an**. Le nombre de ménages a ainsi progressé de 65,2% passant de 731 à 1208 ménages. Cette augmentation est notamment due à la baisse de la taille des ménages qui est passée de 3 en 1968 à 2,2 en 2015.

Le parc de logements est relativement récent : 54,4% du bâti de la commune est postérieur à 1971 dont 34,3% ont été construits sur la seule période 1971-1990.

La vacance est élevée avec 11,8%. En 2015, 169 logements sont déclarés vacants.

Les résidences principales sont pour la plupart (79,5%) occupées par leurs propriétaires. Le taux de logements locatifs et notamment de logements locatifs sociaux (5,5%) apparaît faible pour une commune de près de 2700 habitants et peut constituer un frein au renouvellement de la population.

L'urbanisation contemporaine des années 70 à nos jours a engendré un étalement urbain conséquent que ce soit autour du centre bourg mais aussi autour de nombreux hameaux (Beaumont, la Croze, Courtioux, les Barras, les Barchauds, les Farillats, Mandrant...). Sur la seule période 2008-2018, près de 15ha de terrains ont été consommés pour seulement 93 nouveaux logements, soit une faible densité de 6,3 logt/ha. Ce type d'urbanisation ne peut être poursuivi au regard de son impact environnemental.

**1.1 STIMULER LA CROISSANCE ET LE
RENOUVELLEMENT
DEMOGRAPHIQUE**

**1.2 DIVERSIFIER L'OFFRE DE
LOGEMENTS ET OFFRIR LES
CONDITIONS D'UN PARCOURS
RESIDENTIEL DIVERSIFIE**

**1.3 GARANTIER UN
DEVELOPPEMENT COMMUNAL
CENTRE PRINCIPALEMENT SUR LE
COEUR DE VILLAGE ET VALORISER
LA QUALITE DU CADRE DE VIE**

DEFI N°1

MAINTENIR L'ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE

OBJECTIFS

1.1 Stimuler la croissance et le renouvellement démographique

- **Conserver une évolution démographique positive** de l'ordre de +0,65%/an correspondant à la moyenne de la période 1968-2015, soit une population estimée de 2 774 habitants à 10 ans
- **Favoriser le renouvellement de la population** et notamment des classes d'âge les plus jeunes et de manière à limiter le vieillissement de la population
- **Permettre l'implantation de structure accueil et d'hébergement pour accompagner le vieillissement**, dont des logements adaptés, court ou long séjours ou accueil de jour, lieux de vie

1.2 Diversifier l'offre de logements et offrir les conditions d'un parcours résidentiel diversifié

- **Respecter un rythme de construction de logements en adéquation avec l'objectif de croissance annuelle de 0,65% de la population**, soit un gain de 157 résidents sur 10 ans ce qui représente un besoin d'environ 78 logements dû notamment au desserrement des ménages. Cela représente une moyenne de 7 à 8 logements par an, inférieure à celle constatée lors des 10 dernières années de 12 à 13 logements
- **Respecter globalement une densité de 12 logements/ha imposée par le SCoT**
- **Produire une offre adaptée en habitat**, accession à la propriété ou en locatif, dont l'accueil de jeunes ménages avec enfants et l'accompagnement du vieillissement :
 - ↳ **Créer une offre locative** sous la forme de logements de taille petite et moyenne (T2/T3) pour accompagner le vieillissement ou accueillir de jeunes ménages avec ou sans enfants (T3 et T4) ;
 - ↳ Utiliser le foncier de manière raisonnée en priorisant la production de logements neufs autour du centre bourg et ciblées autour des hameaux ;
 - ↳ réhabiliter les logements dans le bourg et les hameaux pour valoriser le patrimoine bâti ancien

1.3 Garantir un développement communal centré principalement sur le cœur du village et valoriser la qualité du cadre de vie

- **Recentrer le développement urbain** du cœur de village afin de favoriser :
 - La fréquentation du cœur de bourg par ses habitants et donc son animation,
 - L'attractivité des équipements, commerces et services.
 - Les déplacements doux,
 - Favoriser les circuits courts de distribution, dot la promotion des productions locales
- **Assurer le maintien et le développement des équipements publics et services** nécessaires à l'attractivité résidentielle (enseignement, santé, sports, loisirs) ;
- **Redéployer des possibilités d'implantation de services de proximité dans le cœur de cité ;**
- **Poursuivre le développement des cheminements doux** entre le centre bourg, les pôles d'équipement, d'habitat, et les chemins de promenade ;
- **Encadrer l'urbanisation des différents hameaux** (Beaumont, Courtioux, la Croze, les Barras, les Barchauds, les Farillats...) au comblement des dents creuses

DEFI N°2

METTRE EN VALEUR ET DEVELOPPER L'ECONOMIE DE LA COMMUNE

CONTEXTE

Le tissu d'entreprises locales est assez faible au regard de la taille de la commune et offre **peu d'emploi salariés** : 196 pour une population active de 1190 personnes. **Le ratio actifs/emploi est donc faible, seulement 16,4%**. Ainsi 82% des actifs travaillent à l'extérieur d'Huriel.

En effet les entreprises communales sont de petites structures : 71,8% d'entre elles n'ont pas salariés. Ainsi sur les 196 emplois salariés présents sur la commune, 121 proviennent du secteur public (collège, écoles, mairie, communauté de communes, gendarmerie...).

Les quelques entreprises communales sont notamment regroupées au niveau de la petite **zone artisanale (zone communautaire) des Richardes** située à l'entrée Sud du centre bourg. Cette zone est occupée à 100% et ne permet pas à court d'accueillir de nouveaux artisans.

Concernant l'activité agricole, si le nombre d'exploitation a diminué, 14 exploitations professionnelles en 2010 (contre 24 en 1988) avec seulement 2 emplois salariés, elle reste très prégnante sur le territoire communal. Selon le RPG (Recensement Parcellaire Graphique) de 2015, elle concerne 2 254 ha soit près des 2/3 du territoire communal. La SAU moyenne de ces 14 exploitations est de 118,3ha contre 71,9 en 1988.

L'activité agricole est essentiellement tournée vers l'élevage bovin viande. Ainsi, sur HURIEL 83% des terres agricoles sont des prairies. Alors que la vigne couvrait 1200ha de terres au XIXème siècle et constituait la principale richesse de la commune, il ne reste aujourd'hui plus qu'un viticulteur sur la commune au lieu-dit « les Barchauds ».

Enfin, Huriel offre des **activités de loisirs et de tourisme de qualité**, valorisés avec l'aide des associations communales. Parmi ces attraits touristiques de la commune le patrimoine architectural et historique occupent une place primordiale : donjon et musée de la Toque, église Saint Notre Dame. En outre, plusieurs artisans d'art sont implantés dans le centre médiéval et participent à sa mise en valeur. La campagne Huriéloise offre aussi un cadre propice à la randonnée avec notamment le chemin des Maîtres Sonneur.

Concernant l'hébergement touristique, la commune dispose d'une offre diversifiée permettant de satisfaire au plus grand nombre : 9 chambres d'hôtes, 5 gîtes, un camping, un hôtel.

**2.1 CONFORTER LES ACTIVITES
COMMERCIALES ET LES
SERVICES**

**2.3 FAVORISER LE
DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE PME/PMI ET
L'ARTISANAT**

**2.2 ASSURER LA PERENNITE ET
LE DEVELOPPEMENT DE
L'ACTIVITE AGRICOLE**

**2.4 ACCROITRE LES POTENTIELS
DE LOISIRS ET DE TOURISME
PATRIMONIAL ET VERT**

DEFI N°2

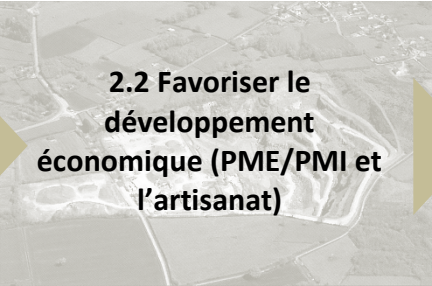
**METTRE EN VALEUR ET DEVELOPPER
L' ECONOMIE DE LA COMMUNE**

OBJECTIFS



2.1 Conforter les activités commerciales et les services

- **Assurer le maintien de l'offre commerciale et de services** par le regroupement et en favorisant la diversité et la continuité des linaires commerçants notamment au niveau de la Grand Rue, place du monument aux morts, place de la mairie
- **Développer et maintenir les services**, dont les activités de santé avec l'aménagement du pôle de santé et le suivi des autres activités diffuses,
- **Maintenir et développer les équipements et services**, dont ceux liés à la **petite enfance** (maison des assistantes maternelles, garderie..) pouvant **favoriser l'arrivée de jeunes ménages** ou liés à **l'accompagnement du vieillissement** de la population, avec une offre de logements adaptés



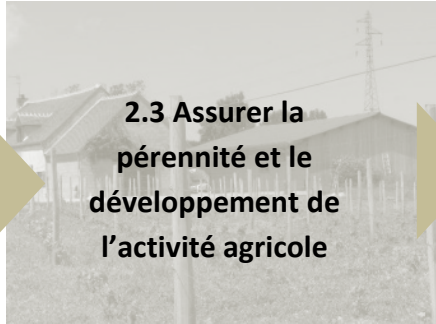
2.2 Favoriser le développement économique (PME/PMI et l'artisanat)

- **Développer une offre foncière pour permettre une extension des entreprises existantes ou accueillir de nouvelles implantations** avec un besoins estimé de 2ha pour la Zone d'Activité économique des Richardes,
- **Permettre le développement in situ des activités économiques existantes**,
- **Réfléchir au développement d'une offre locative en atelier relais**, pour les filières artisanales ou des TPE/PME/PMI,
- **Concilier l'activité de la carrière du Champ Pointu et activités riveraines** (terres agricoles, habitations...)
- **Valoriser la présence de la fibre optique sur la commune**

DEFI N°2


METTRE EN VALEUR ET DEVELOPPER L'ÉCONOMIE DE LA COMMUNE

OBJECTIFS



2.3 Assurer la
pérennité et le
développement de
l'activité agricole

- **Préserver le foncier agricole** : limiter la consommation des terres agricoles par l'urbanisation et stopper le mitage qui a concerné de nombreux secteurs de la commune (Beaumont, Courtioux, la Croze, Mandrant, Les Barchauds, les Farillats, la Croix...)
- **Prendre en compte les contraintes des exploitations** (périmètre de réciprocité, périmètre d'épandage...) et notamment vis-à-vis des exploitations proches des zones résidentielles
- **Anticiper les besoins des exploitations** : développement/délocalisation des exploitations existantes, accueil de nouvelles exploitations....
- **Permettre la diversification agricole** : agro-tourisme, vente à la ferme, développement d'énergie renouvelable....



2.4 Accroître les
potentiels de loisirs et
de tourisme
patrimonial et vert

- **Favoriser les synergies avec les activités des métiers d'art, des circuits courts et celles liées au tourisme vert ou patrimonial**, dont la restauration, l'hébergement
- **Valoriser le patrimoine historique et la cité médiévale (cf. objectif 3.1)**
- **Préserver et entretenir les chemins de randonnées**
- **Repositionner le point info tourisme dans le centre historique**
- **Accroître l'image perçue de la commune et de son patrimoine**
- **Renforcer les liens touristiques entre la cité seigneuriale et le faubourg prieural**

DEFI N°3

PRESERVER L'ENVIRONNEMENT RURAL ET VALORISER LE PATRIMOINE COMMUNAL

CONTEXTE

Les paysages communaux sont contrastés et caractérisés par la présence de trois entités paysagères bien définies : les secteurs bocagers ruraux dominants qui offrent des vues lointaines sur la vallée du Cher et l'agglomération Montluçonnaise, les fonds de vallons, l'urbanisation du bourg et celle très diffuse des différents hameaux. La commune possède un patrimoine bâti remarquable. L'héritage historique reste présent à Huriel dans la forme du bourg et ses ruelles, les alignements bâtis, les éléments de façades ou ornementaux où le passé moyenâgeux perdure. Une partie du patrimoine bâti s'est maintenu et fait l'objet de mesures de conservation et de préservation, dont la ZPPAUP qui sera transformé en **Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine** (PVAP). Les projets de réaménagement des espaces publics s'inscrivent dans la volonté de la commune de valoriser le patrimoine et de mettre en valeur le cœur de cité.

La commune ne recense pas de milieu naturel remarquable : aucune zone de protection n'est recensée. Elle possède cependant un **patrimoine naturel intéressant**, avec la présence de boisements divers, de haies et de bosquets, et cours d'eau (la Magieure et ses affluents). La localisation de la commune d'Huriel à proximité de la vallée du Cher induit un rôle spécifique de **corridor diffus**. Le territoire communal se caractérise en effet comme un espace au potentiel écologique faible et fragmenté mais qui doit **permettre une connectivité entre les réservoirs de biodiversité ou corridors diffus** favorables aux déplacements des espèces, dont la vallée du Cher. La **rivière Magieure** présente un mauvais état écologique compte tenu de nombreux obstacles à l'écoulement naturel (biefs, seuils...) et à une qualité de l'eau médiocre.

Les **risques et nuisances sont faibles** sur la commune. Le **risque inondation** est insignifiant, le risque mouvement de terrain est en aléa faible. Les nuisances sonores sont limitées : la RD 943 est classée en voie bruyante de catégorie 3 mais ne concerne que l'extrémité Nord Est de la commune et la voie ferrée est peu fréquentée.

Concernant les déplacements, la voiture particulière reste le mode de transport le plus largement utilisé. Ainsi, 92.2% des ménages disposent d'une automobile dont 53.9% ont deux voitures ou plus.

**3.1 VALORISER LE PATRIMOINE
HISTORIQUE ET LA CITE
CLOSE ET DE L'ENSEMBLE
PRIEURAL**

**3.2 PRESERVER LES PAYSAGES
TYPQUES DU BOURBONNAIS ET
DE LA COMMUNE**

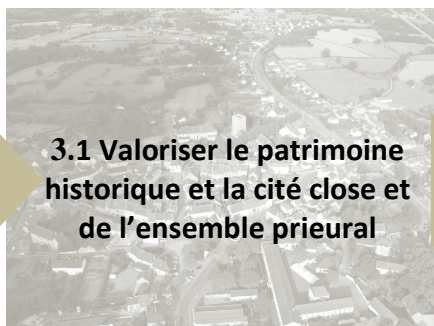
**3.3 PRESERVER LA TRAME VERTE
ET BLEUE ET LES
CONTINUITES ECOLOGIQUES**

**3.4 REPENSER L'URBANISME
DANS UNE PERSPECTIVE DE
MOINDRE EMPREINTE
ECOLOGIQUE**

DEFIN°3

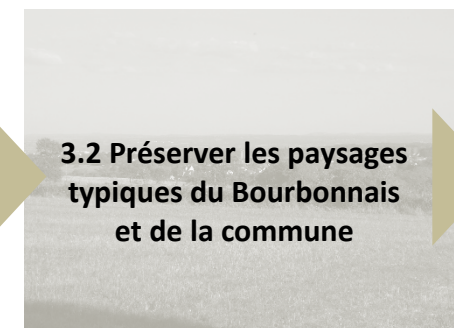
**PRESERVER L' ENVIRONNEMENT RURAL ET
VALORISER LE PATRIMOINE COMMUNAL**

OBJECTIFS



3.1 Valoriser le patrimoine historique et la cité close et de l'ensemble prieural

- **Améliorer les entrées de village** notamment Sud à hauteur de la ZA des Richardes, de l'entrée Ouest (zone commerciale), ou nord aux abords de la route de la Chapelaude par des mises en scène adaptées en paysage et signalétique
- **Poursuivre l'embellissement des espaces publics et conserver les coupures vertes** entre l'ancienne cité close et l'ensemble prieural, dont les abords du parc paysager de la mairie ou et du donjon de la Toque...
- **Poursuivre la valorisation des éléments majeurs du patrimoine et plus globalement du centre historique** (incitation au ravalement des façades, respect des prescriptions architecturales du Site Protégé Remarquable, traitement de l'interface espace public/espace privé, ceinture verte des anciens remparts...)
- **Préserver et valoriser les autres éléments de patrimoine** (pont roman de Courtioux, chapelle de Beaumont, demeures de Salles, de Fleuriel, croix de Genebrière...)



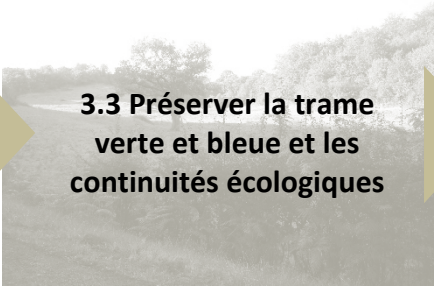
3.2 Préserver les paysages typiques du Bourbonnais et de la commune

- **Préserver la trame bocagère encore bien présente sur la commune** et vecteur de l'image du bourbonnais,
- **Protéger la silhouette Nord du bourg et la vallée de la Magieure** non impactée par l'urbanisation contemporaine et qui renvoie une image positive d'Huriel,
- **Créer des parcours pédagogiques sur le patrimoine historique et naturel**
- **Stopper le mitage du territoire rural et limiter le développement des hameaux** dont l'urbanisation contemporaine tend à banaliser les paysages
- **Préserver l'identité et la convivialité des hameaux**
- **Préserver les caractéristiques architecturales du bourbonnais**
- **Conserver les points de vue sur la vallée du Cher** et l'agglomération Montluçonnaise

DEFI N°3

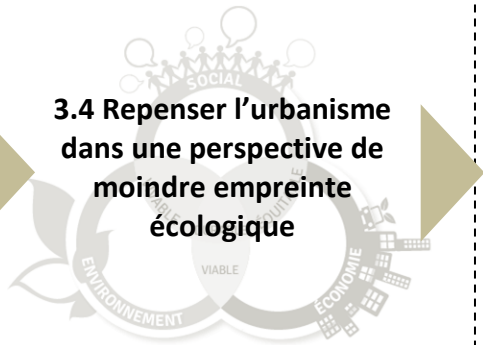
**PRÉSERVER L' ENVIRONNEMENT RURAL ET
VALORISER LE PATRIMOINE COMMUNAL**

OBJECTIFS



3.3 Préserver la trame verte et bleue et les continuités écologiques

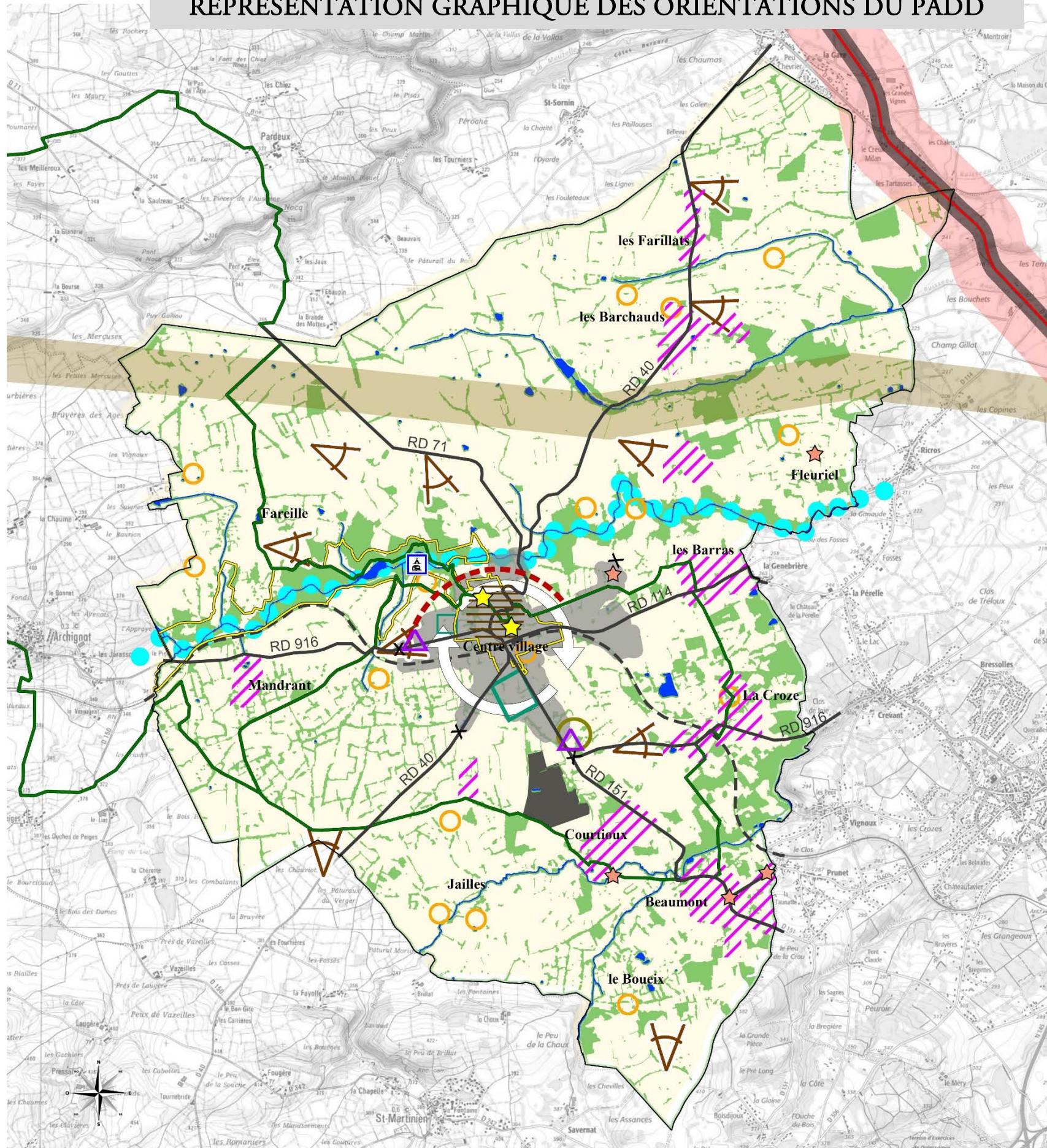
- **Améliorer la qualité de l'eau de la Magieure** (impact des Assainissements Non Collectifs) ainsi que son fonctionnement écologique,
- **Préserver la ripisylve** (boisements, espèces buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau) **de la Magieure et les divers bosquets** de la frange Est de la commune comme secteurs de circulation de la faune,
- **Préserver la trame bocagère** élément majeur de la biodiversité (refuge, garde-manger, couloir de circulation de la faune...) et constituer des franges ou haies bocagères en limite de l'urbanisation et des espaces agricoles ou naturels,
- **Limiter l'étalement urbain et le mitage** qui réduisent les espaces de circulation de la faune : maintenir des coupures vertes entre les secteurs urbanisés



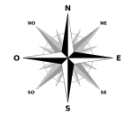
3.4 Repenser l'urbanisme dans une perspective de moindre empreinte écologique

- **Prévoir un développement résidentiel et économique économe en espace en lien avec les besoins** : limiter la consommation de foncier « neuf » à l'horizon 2031 :
 - 6,40 ha pour l'habitat,
 - 2 ha pour l'économie (extension de la ZA des Richardes)
- **Recentrer l'urbanisation au plus près du centre bourg,**
- **Maitriser les besoins en déplacements** et favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture particulière (TC, covoiturage, cheminements doux...)
- **Prévenir les risques** (canalisation de gaz) **et les nuisances sonores** (RD 943, voie ferrée, carrière)
- **Limiter les pollutions diffuses notamment liées à la multiplication des ANC**
- **Limiter l'imperméabilisation des sols** et revoir la gestion des eaux pluviales ;
- **Favoriser le recours aux énergies renouvelables et maîtriser les besoins en énergie** (une plus forte densité du bâti limite les déperditions énergétiques) ;

REPRESENTATION GRAPHIQUE DES ORIENTATIONS DU PADD



-  Corridor écologique à remettre en bon état
-  Améliorer la qualité des cours d'eau
-  Préserver les éléments de la trame verte : ripisylve, bosquets, trame bocagère
-  Conserver les points de vue : sur le bourg, la vallée du Cher, les lointains
-  Préserver la silhouette nord du bourg
-  Préserver les terres agricoles et limiter la consommation de foncier
-  Favoriser le maintien et le développement des exploitations agricoles
-  Limiter l'urbanisation des hameaux au comblement des dents creuses/stopper le mitage
-  Recentrer le développement urbain au niveau du centre village
-  Stopper le développement linéaire le long des RD 916 et 40
-  Améliorer l'image des entrées de ville Ouest et Sud
-  Développer une nouvelle offre foncière sur la ZA des Richardes pour permettre l'installation de nouvelles entreprises artisanales
-  Pérenniser et développer les équipements publics (scolaires et péri-scolaires, sportifs, culturels...)
-  Poursuivre la mise en valeur du centre ancien
-  Protéger et mettre en valeur les éléments de patrimoine majeur et leurs abords
-  Préserver les autres éléments de patrimoine
-  Respecter les prescriptions architecturales et paysagères du PVAP
-  Entretien des chemins de randonnée
-  Concilier l'activité de la carrière et activités riveraines
-  Prendre en compte les risques liés à la canalisation de gaz
-  Prendre en compte les nuisances sonores et risque TMD en bordure de la RD 943



REPRESENTATION GRAPHIQUE DES ORIENTATIONS DU PADD / ZOOM SUR LE BOURG

